

JEUDI 7 MARS 1889

M. Foster a déclaré dans son exposé budgétaire qu'il n'y aurait pas cette année de changement de tarif.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur une première lettre de Washington que nous publions dans une autre colonne et qui nous est adressée par un des hommes les mieux au fait de la politique américaine.

Il résulte du discours de M. Foster que la dette publique du Dominion représente par tête d'habitant une charge de \$47.16 tandis qu'elle représente :

En Au tralie..... \$218 65 Dans la Nouvelle Galles du sud 139 20 A Victoria..... 156 82 En France..... 179 66 En Belgique..... 62 15

M. Chas. Casgrain a prononcé, samedi à Québec, un brillant discours sur la situation budgétaire.

M. Casgrain est un homme d'avenir et l'un des esprits les plus distingués que compte dans ses rangs l'opposition conservatrice à la Chambre provinciale.

Ce que c'est pourtant que de donner aux gens de mauvais habits... M. Casgrain est un homme d'avenir et l'un des esprits les plus distingués que compte dans ses rangs l'opposition conservatrice à la Chambre provinciale.

Il n'y a pas de gouvernement qui soit plus disposé à vivre en paix avec ses voisins et moins enclin à taquiner ou à molester les faibles que le gouvernement des Etats-Unis.

Le bien prouvé avec la république du Nicaragua, que 500 hommes suffiraient à conquérir et qui lui a joué des tours pendables, offrant de traiter, mettant toute la diplomatie américaine en mouvement, et se retirant au dernier moment, sans l'ombre d'un prétexte plausible.

Elle a la forme d'un vote de défiance. Si le gouvernement a l'intention de profiter des indications contenues dans le dernier vote de la Chambre des représentants, ce n'est pas devant le parlement canadien qu'il peut s'en expliquer, avant de s'être enquis des dispositions du nouveau cabinet américain et de s'être préparé à s'aboucher avec lui par la voie diplomatique et régulière.

En sa forme, la motion Hitt est inacceptable puisqu'elle tend à l'anéantissement. Elle ne vaut quelque chose que si elle n'a pas le caractère d'un ultimatum, et si elle n'est simplement que, dans la pensée du gouvernement américain et de ses membres, il y a lieu de s'entendre à des conditions raisonnables et sur la base d'une réciprocité plus ou moins étendue.

Donc, Sir Richard Cartwright propose un vote favorable à l'entente avec les Etats-Unis, dans des conditions où il est sûr à l'avance de le faire repousser ; et où il s'expose gratuitement sinon volontairement, à faire considérer par nos voisins le rejet qui en aura été fait comme une réponse peu courtoise au vote du congrès ; tandis que ce rejet ne signifiera rien de pareil et sera simplement nécessité par l'obligation où se trouve le gouvernement de ne pas livrer à Sir Richard Cartwright et à l'opposition, son droit de négocier et de disposer de l'heure et des conditions où il croira devoir le faire.

Voilà un homme d'Etat qui se défie patriotie et qui interrompt la discussion du budget pour nous obliger à un vote qui sera probablement sans conséquence, mais qui, s'il en avait une, ne pourrait avoir que celle de donner de fausses impressions à un puissant voisin et de l'indisposer contre nous.

L'opposition conservatrice de Québec a, pour la première fois, depuis 1886 une magnifique situation en main : Les déficits et les comptes publics dont le gouvernement libéral ne peut pas sortir ; La question des saïles sur laquelle le rapport même de ses commissaires le met dans l'impossibilité de remplir ses engagements vis-à-vis des créanciers ; La loi qui prive du droit de vote les fonctionnaires publics, et qui a soulevé même dans les rangs de la majorité gouvernementale de nombreuses protestations ; Les incohérences des ministres dans leurs bills, et leur manière tenue dans les discussions à l'Assemblée ; voilà un des plus beaux terrains qui aient été donnés à une opposition.

Nous doutons que nos amis à Québec améliorent leur jeu, lorsqu'un lieu de s'en tenir à ce terrain solide, ils reprennent la vieille tactique d'imaginer des scandales douteux, ou bien encore, lorsqu'ils attaquent des nominations faites au conseil de l'Instruction Publique, et dans lesquelles M. Morier n'a pu agir qu'accord avec la majorité des évêques.

LA MOTION CARTWRIGHT

On est tenté de se demander s'il faut prendre au sérieux la motion que Sir Richard Cartwright a déposée en amendement à la suite du discours de M. Foster, ou s'il faut considérer cette motion comme une simple boutade.

Dans le cas où il faudrait la prendre au sérieux, nous nous bornons à dire qu'il était difficile d'imaginer une idée plus dangereuse, plus inopportune, plus antipatriotique. L'opposition aurait entrepris d'empêcher tout accommodement avec les Etats-Unis, afin de rendre le gouvernement responsable de cet échec, elle n'aurait pas autrement.

Sir Richard Cartwright pense que le vote des représentants sur la motion Hitt doit être considéré comme une ouverture dénotant, de la part de nos voisins, une bonne volonté sincère et permettant d'aboutir à une entente.

Il dépose devant la Chambre des Communes une motion parallèle ; en sachant parfaitement que cette motion ne peut pas se passer reposée, et que, par conséquent, le vote provoqué par lui donnera au Parlement canadien une apparence de refus de mauvais vouloir.

Sir Richard Cartwright peut ne pas être un profond politicien ; mais il a trop l'expérience de la procédure parlementaire pour ignorer que sa motion est une de ces propositions qu'on ne dépose que dans le but de se faire battre.

Cette motion ne peut pas être repoussée par le gouvernement et par la majorité ; et cela par trois raisons. 1o. Elle a la forme d'un vote de défiance.

2o. Si le gouvernement a l'intention de profiter des indications contenues dans le dernier vote de la Chambre des représentants, ce n'est pas devant le parlement canadien qu'il peut s'en expliquer, avant de s'être enquis des dispositions du nouveau cabinet américain et de s'être préparé à s'aboucher avec lui par la voie diplomatique et régulière.

3o. En sa forme, la motion Hitt est inacceptable puisqu'elle tend à l'anéantissement. Elle ne vaut quelque chose que si elle n'a pas le caractère d'un ultimatum, et si elle n'est simplement que, dans la pensée du gouvernement américain et de ses membres, il y a lieu de s'entendre à des conditions raisonnables et sur la base d'une réciprocité plus ou moins étendue.

Donc, Sir Richard Cartwright propose un vote favorable à l'entente avec les Etats-Unis, dans des conditions où il est sûr à l'avance de le faire repousser ; et où il s'expose gratuitement sinon volontairement, à faire considérer par nos voisins le rejet qui en aura été fait comme une réponse peu courtoise au vote du congrès ; tandis que ce rejet ne signifiera rien de pareil et sera simplement nécessité par l'obligation où se trouve le gouvernement de ne pas livrer à Sir Richard Cartwright et à l'opposition, son droit de négocier et de disposer de l'heure et des conditions où il croira devoir le faire.

Voilà un homme d'Etat qui se défie patriotie et qui interrompt la discussion du budget pour nous obliger à un vote qui sera probablement sans conséquence, mais qui, s'il en avait une, ne pourrait avoir que celle de donner de fausses impressions à un puissant voisin et de l'indisposer contre nous.

L'opposition conservatrice de Québec a, pour la première fois, depuis 1886 une magnifique situation en main : Les déficits et les comptes publics dont le gouvernement libéral ne peut pas sortir ; La question des saïles sur laquelle le rapport même de ses commissaires le met dans l'impossibilité de remplir ses engagements vis-à-vis des créanciers ; La loi qui prive du droit de vote les fonctionnaires publics, et qui a soulevé même dans les rangs de la majorité gouvernementale de nombreuses protestations ; Les incohérences des ministres dans leurs bills, et leur manière tenue dans les discussions à l'Assemblée ; voilà un des plus beaux terrains qui aient été donnés à une opposition.

Nous doutons que nos amis à Québec améliorent leur jeu, lorsqu'un lieu de s'en tenir à ce terrain solide, ils reprennent la vieille tactique d'imaginer des scandales douteux, ou bien encore, lorsqu'ils attaquent des nominations faites au conseil de l'Instruction Publique, et dans lesquelles M. Morier n'a pu agir qu'accord avec la majorité des évêques.

LETTRE DE WASHINGTON

Washington, 5 mars, 1889. Laissez-moi vous dire que vous paraissez au Canada, vous faire une idée très peu exacte des sentiments qui animent le peuple américain et son gouvernement.

Quelques-uns d'entre vous se figurent que les Etats-Unis sont animés à l'égard du Canada du plus mauvais vouloir. Votre opposition en fait la faute sur le gouvernement, d'autres sur l'homme qui existe entre les Etats-Unis et l'Angleterre. Vous vous figurez aussi que le gouvernement américain ne veut pas conclure avec vous d'arrangements commerciaux équitables ; et depuis quelque temps vous comptez dans vos rangs beaucoup d'hommes politiques, qui aiment à se persuader que le gouvernement de Washington n'a pas d'autre idée en tête que d'absorber le Canada par le moyen de l'annexion.

Le crois-je fermement que vous vous trompez sur tous les points. Il n'y a pas de gouvernement qui soit plus disposé à vivre en paix avec ses voisins et moins enclin à taquiner ou à molester les faibles que le gouvernement des Etats-Unis.

Le bien prouvé avec la république du Nicaragua, que 500 hommes suffiraient à conquérir et qui lui a joué des tours pendables, offrant de traiter, mettant toute la diplomatie américaine en mouvement, et se retirant au dernier moment, sans l'ombre d'un prétexte plausible.

Les Etats-Unis n'ont même pas songé à user de représailles, et ils ont laissé faire avec une suprême indifférence. Ils avaient tenté d'agir autrement, en se préparant à une expédition militaire, le gouvernement américain contre lui le sentiment universel, et c'est ce à quoi ni l'un ni l'autre d'eux n'ont pu se résoudre.

Le malheur, ce n'est pas encore que tout est changé dans le thème de l'opposition ; et que d'après l'attitude prise avant-hier par Sir Richard Cartwright, les américains nous tendent maintenant les bras, et nous offrent la réciprocité illimitée.

Il faut être de bon compte. L'entente à raison en fait, quand il dit que l'Empire et le Globe, les organes officiels des deux grands partis politiques du Dominion, ont montré sur la question des Jésuites le désir d'éviter un conflit avec la province de Québec.

Vous soutenez que l'Empire dit bleu et que le Globe dit noir, ou réciproquement, quand ils disent deux à peu près la même chose, c'est de la partisannerie toute pure, et qui plus est, de la partisannerie maladroite.

Mais là où l'Empire cesse à notre avis d'être juste, c'est quand il voudrait que l'Empire et le Globe traitassent la question des Jésuites, exactement dans les termes où la traitent les journaux catholiques.

Que les protestants soient ou ne soient pas sympathiques à l'ordre des Jésuites, c'est leur affaire. La seule chose que nous avons à leur demander, est de respecter notre droit et de ne pas jeter dans le pays d's ferment de discorde par des polémiques haineuses.

Le Citizen est d'avis que M. Foster a remporté un succès signalé. Son exposé a été clair, détaillé et complet. Il a présenté la situation d'une manière lucide et montré qu'il possédait à fond son sujet.

La Gazette de Montréal, dit que l'exposé budgétaire par M. Foster, est un revenu très complet de la situation financière du pays, de l'impôt comparé à celui des autres pays, et du progrès commercial accompli depuis l'union d's provinces en 1867. Le pays doit être fier de cette revue.

Le Monde dit que l'honorable M. Foster mérite les félicitations du pays pour la manière claire et franche avec laquelle il a exposé la situation générale des affaires du Canada et sur son administration sage et économique des argents que le peuple lui confie.

Le Witness dit que le discours de M. Foster est une défense habile de la politique du gouvernement, et que s'il devait y avoir des élections l'an prochain, le ministre se pourrait avoir de meilleur plaidoyer à offrir aux électeurs.

L'Empire dit que l'honorable M. Foster a prouvé qu'il était en tout point digne de succéder aux hommes habiles qui l'ont précédé au ministère des finances. Il a fait un exposé très clair de l'excellente situation financière du pays, et les chiffres qu'il a soumis à la Chambre justifient complètement la confiance qu'il a exprimée dans la prospérité actuelle et future du Canada.

Le Mail dit que M. Foster mérite beaucoup de félicitations pour le talent dont il a fait preuve dans la préparation de son exposé budgétaire, de même que pour le débit vigoureux qu'il a fait devant la Chambre. On ne peut pas aller jusqu'à dire que le ministre des finances a réussi à prononcer un discours entraînant ; la chose serait difficile, même à un G'adson ; mais M. Foster a certainement rendu son exposé intéressant, et ce n'est pas un fait de petite importance, surtout lorsque celui qui l'accomplit ne pouvait pas avoir une expérience suffisante des détails.

Le World, de Toronto, félicite M. Foster d'avoir été assez heureux pour pouvoir offrir au pays une situation financière satisfaisante, et surtout de pouvoir déclarer qu'il ne prévoit pas d'augmentation de la dette dans un avenir prochain, mais au contraire des surplus de \$2,000,000 par année.

Le cultivateur qui vit sur son fonds et qui s'habille avec sa laine, ne paie pas de taxes, à moins qu'on ne compte, comme M. McMullen, la taxe sur les clous.

L'ouvrier de fabrique qui paie en apparence une part plus considérable de droits, les retrouve sous la forme d'augmentation de salaire qui est la conséquence de la politique nationale.

Ed réalité il n'y a peut-être pas de pays à monde, où le calcul de la taxe par tête soit aussi faux qu'au Canada, et où la classe pauvre soit plus complètement exonérée des charges publiques.

Le surplus consiste principalement en droits de douanes qui sont supportés par les riches, non-seulement en proportion de leurs revenus, mais dans une proportion très supérieure à la moyenne.

Le cultivateur qui vit sur son fonds et qui s'habille avec sa laine, ne paie pas de taxes, à moins qu'on ne compte, comme M. McMullen, la taxe sur les clous.

L'ouvrier de fabrique qui paie en apparence une part plus considérable de droits, les retrouve sous la forme d'augmentation de salaire qui est la conséquence de la politique nationale.

Ed réalité il n'y a peut-être pas de pays à monde, où le calcul de la taxe par tête soit aussi faux qu'au Canada, et où la classe pauvre soit plus complètement exonérée des charges publiques.

Le surplus consiste principalement en droits de douanes qui sont supportés par les riches, non-seulement en proportion de leurs revenus, mais dans une proportion très supérieure à la moyenne.

Le cultivateur qui vit sur son fonds et qui s'habille avec sa laine, ne paie pas de taxes, à moins qu'on ne compte, comme M. McMullen, la taxe sur les clous.

L'ouvrier de fabrique qui paie en apparence une part plus considérable de droits, les retrouve sous la forme d'augmentation de salaire qui est la conséquence de la politique nationale.

Ed réalité il n'y a peut-être pas de pays à monde, où le calcul de la taxe par tête soit aussi faux qu'au Canada, et où la classe pauvre soit plus complètement exonérée des charges publiques.

CEUX QUI PAIENT LA TAXE

L'honorable ministre des finances a eu, avant-hier, une très joyeuse satire de calculs auxquels se livrent les politiciens trop confiants, lorsqu'ils prennent pour base de leurs raisonnements la quotité d'impôts qui est payée par tête d'habitant. Le point faible de la critique ministérielle est peut-être que ce singulier mode de comptabilité paraît avoir été imaginé et mis en œuvre par les statistiques officiels. Mais, sans cela, la critique de M. Foster est parfaitement juste. Voici par exemple le Canada qui est censé payer \$5.66 par tête d'habitant. Mais, est-ce que cette moyenne, imaginée par les comptables, offre une valeur réelle ?

Est-ce qu'une famille d'ouvriers composée de deux personnes paie \$28.30 ? Il faut d'abord déduire de ce chiffre \$1.78 pour le tabac et les liqueurs qui sont une dépense purement volontaire, et très inégalement répartie.

Le surplus consiste principalement en droits de douanes qui sont supportés par les riches, non-seulement en proportion de leurs revenus, mais dans une proportion très supérieure à la moyenne.

Le cultivateur qui vit sur son fonds et qui s'habille avec sa laine, ne paie pas de taxes, à moins qu'on ne compte, comme M. McMullen, la taxe sur les clous.

L'ouvrier de fabrique qui paie en apparence une part plus considérable de droits, les retrouve sous la forme d'augmentation de salaire qui est la conséquence de la politique nationale.

Ed réalité il n'y a peut-être pas de pays à monde, où le calcul de la taxe par tête soit aussi faux qu'au Canada, et où la classe pauvre soit plus complètement exonérée des charges publiques.

Le surplus consiste principalement en droits de douanes qui sont supportés par les riches, non-seulement en proportion de leurs revenus, mais dans une proportion très supérieure à la moyenne.

Le cultivateur qui vit sur son fonds et qui s'habille avec sa laine, ne paie pas de taxes, à moins qu'on ne compte, comme M. McMullen, la taxe sur les clous.

L'ouvrier de fabrique qui paie en apparence une part plus considérable de droits, les retrouve sous la forme d'augmentation de salaire qui est la conséquence de la politique nationale.

Ed réalité il n'y a peut-être pas de pays à monde, où le calcul de la taxe par tête soit aussi faux qu'au Canada, et où la classe pauvre soit plus complètement exonérée des charges publiques.

Le surplus consiste principalement en droits de douanes qui sont supportés par les riches, non-seulement en proportion de leurs revenus, mais dans une proportion très supérieure à la moyenne.

Le cultivateur qui vit sur son fonds et qui s'habille avec sa laine, ne paie pas de taxes, à moins qu'on ne compte, comme M. McMullen, la taxe sur les clous.

L'ouvrier de fabrique qui paie en apparence une part plus considérable de droits, les retrouve sous la forme d'augmentation de salaire qui est la conséquence de la politique nationale.

Ed réalité il n'y a peut-être pas de pays à monde, où le calcul de la taxe par tête soit aussi faux qu'au Canada, et où la classe pauvre soit plus complètement exonérée des charges publiques.

Le surplus consiste principalement en droits de douanes qui sont supportés par les riches, non-seulement en proportion de leurs revenus, mais dans une proportion très supérieure à la moyenne.

Le cultivateur qui vit sur son fonds et qui s'habille avec sa laine, ne paie pas de taxes, à moins qu'on ne compte, comme M. McMullen, la taxe sur les clous.

L'ouvrier de fabrique qui paie en apparence une part plus considérable de droits, les retrouve sous la forme d'augmentation de salaire qui est la conséquence de la politique nationale.

Ed réalité il n'y a peut-être pas de pays à monde, où le calcul de la taxe par tête soit aussi faux qu'au Canada, et où la classe pauvre soit plus complètement exonérée des charges publiques.

Le surplus consiste principalement en droits de douanes qui sont supportés par les riches, non-seulement en proportion de leurs revenus, mais dans une proportion très supérieure à la moyenne.

Le cultivateur qui vit sur son fonds et qui s'habille avec sa laine, ne paie pas de taxes, à moins qu'on ne compte, comme M. McMullen, la taxe sur les clous.

L'ouvrier de fabrique qui paie en apparence une part plus considérable de droits, les retrouve sous la forme d'augmentation de salaire qui est la conséquence de la politique nationale.

Ed réalité il n'y a peut-être pas de pays à monde, où le calcul de la taxe par tête soit aussi faux qu'au Canada, et où la classe pauvre soit plus complètement exonérée des charges publiques.

Le surplus consiste principalement en droits de douanes qui sont supportés par les riches, non-seulement en proportion de leurs revenus, mais dans une proportion très supérieure à la moyenne.

Le cultivateur qui vit sur son fonds et qui s'habille avec sa laine, ne paie pas de taxes, à moins qu'on ne compte, comme M. McMullen, la taxe sur les clous.

L'ouvrier de fabrique qui paie en apparence une part plus considérable de droits, les retrouve sous la forme d'augmentation de salaire qui est la conséquence de la politique nationale.

Ed réalité il n'y a peut-être pas de pays à monde, où le calcul de la taxe par tête soit aussi faux qu'au Canada, et où la classe pauvre soit plus complètement exonérée des charges publiques.

Le surplus consiste principalement en droits de douanes qui sont supportés par les riches, non-seulement en proportion de leurs revenus, mais dans une proportion très supérieure à la moyenne.

Le cultivateur qui vit sur son fonds et qui s'habille avec sa laine, ne paie pas de taxes, à moins qu'on ne compte, comme M. McMullen, la taxe sur les clous.

L'ouvrier de fabrique qui paie en apparence une part plus considérable de droits, les retrouve sous la forme d'augmentation de salaire qui est la conséquence de la politique nationale.

Ed réalité il n'y a peut-être pas de pays à monde, où le calcul de la taxe par tête soit aussi faux qu'au Canada, et où la classe pauvre soit plus complètement exonérée des charges publiques.

QUELQUE CHOSE DE MERVEILLEUX !

Nous avons en magasin environ 300 différents patrons de nouveaux gilets courts pour dames. Ce sont tous des échantillons pour le commerce du printemps. Les dames peuvent à coup sur en choisir un et avoir la dernière mode.

Les ayant achetés à la moitié des prix réguliers, vu que ce sont des échantillons, ce qui ne diminue pas leur valeur, nous pouvons les vendre à des prix ridiculement bas.

N. B. — Premiers arrivés premiers servis. (Nous ne pouvons faire autrement.)

Le World, de Toronto, félicite M. Foster d'avoir été assez heureux pour pouvoir offrir au pays une situation financière satisfaisante, et surtout de pouvoir déclarer qu'il ne prévoit pas d'augmentation de la dette dans un avenir prochain, mais au contraire des surplus de \$2,000,000 par année.

Le cultivateur qui vit sur son fonds et qui s'habille avec sa laine, ne paie pas de taxes, à moins qu'on ne compte, comme M. McMullen, la taxe sur les clous.

L'ouvrier de fabrique qui paie en apparence une part plus considérable de droits, les retrouve sous la forme d'augmentation de salaire qui est la conséquence de la politique nationale.

Ed réalité il n'y a peut-être pas de pays à monde, où le calcul de la taxe par tête soit aussi faux qu'au Canada, et où la classe pauvre soit plus complètement exonérée des charges publiques.

Le surplus consiste principalement en droits de douanes qui sont supportés par les riches, non-seulement en proportion de leurs revenus, mais dans une proportion très supérieure à la moyenne.

Le cultivateur qui vit sur son fonds et qui s'habille avec sa laine, ne paie pas de taxes, à moins qu'on ne compte, comme M. McMullen, la taxe sur les clous.

L'ouvrier de fabrique qui paie en apparence une part plus considérable de droits, les retrouve sous la forme d'augmentation de salaire qui est la conséquence de la politique nationale.

Ed réalité il n'y a peut-être pas de pays à monde, où le calcul de la taxe par tête soit aussi faux qu'au Canada, et où la classe pauvre soit plus complètement exonérée des charges publiques.

Le surplus consiste principalement en droits de douanes qui sont supportés par les riches, non-seulement en proportion de leurs revenus, mais dans une proportion très supérieure à la moyenne.

Le cultivateur qui vit sur son fonds et qui s'habille avec sa laine, ne paie pas de taxes, à moins qu'on ne compte, comme M. McMullen, la taxe sur les clous.

L'ouvrier de fabrique qui paie en apparence une part plus considérable de droits, les retrouve sous la forme d'augmentation de salaire qui est la conséquence de la politique nationale.

Ed réalité il n'y a peut-être pas de pays à monde, où le calcul de la taxe par tête soit aussi faux qu'au Canada, et où la classe pauvre soit plus complètement exonérée des charges publiques.

Le surplus consiste principalement en droits de douanes qui sont supportés par les riches, non-seulement en proportion de leurs revenus, mais dans une proportion très supérieure à la moyenne.

Le cultivateur qui vit sur son fonds et qui s'habille avec sa laine, ne paie pas de taxes, à moins qu'on ne compte, comme M. McMullen, la taxe sur les clous.

L'ouvrier de fabrique qui paie en apparence une part plus considérable de droits, les retrouve sous la forme d'augmentation de salaire qui est la conséquence de la politique nationale.

Ed réalité il n'y a peut-être pas de pays à monde, où le calcul de la taxe par tête soit aussi faux qu'au Canada, et où la classe pauvre soit plus complètement exonérée des charges publiques.

Le surplus consiste principalement en droits de douanes qui sont supportés par les riches, non-seulement en proportion de leurs revenus, mais dans une proportion très supérieure à la moyenne.

Le cultivateur qui vit sur son fonds et qui s'habille avec sa laine, ne paie pas de taxes, à moins qu'on ne compte, comme M. McMullen, la taxe sur les clous.

L'ouvrier de fabrique qui paie en apparence une part plus considérable de droits, les retrouve sous la forme d'augmentation de salaire qui est la conséquence de la politique nationale.

Ed réalité il n'y a peut-être pas de pays à monde, où le calcul de la taxe par tête soit aussi faux qu'au Canada, et où la classe pauvre soit plus complètement exonérée des charges publiques.

Le surplus consiste principalement en droits de douanes qui sont supportés par les riches, non-seulement en proportion de leurs revenus, mais dans une proportion très supérieure à la moyenne.

Le cultivateur qui vit sur son fonds et qui s'habille avec sa laine, ne paie pas de taxes, à moins qu'on ne compte, comme M. McMullen, la taxe sur les clous.

L'ouvrier de fabrique qui paie en apparence une part plus considérable de droits, les retrouve sous la forme d'augmentation de salaire qui est la conséquence de la politique nationale.

Ed réalité il n'y a peut-être pas de pays à monde, où le calcul de la taxe par tête soit aussi faux qu'au Canada, et où la classe pauvre soit plus complètement exonérée des charges publiques.

Le surplus consiste principalement en droits de douanes qui sont supportés par les riches, non-seulement en proportion de leurs revenus, mais dans une proportion très supérieure à la moyenne.

Le cultivateur qui vit sur son fonds et qui s'habille avec sa laine, ne paie pas de taxes, à moins qu'on ne compte, comme M. McMullen, la taxe sur les clous.

L'ouvrier de fabrique qui paie en apparence une part plus considérable de droits, les retrouve sous la forme d'augmentation de salaire qui est la conséquence de la politique nationale.

Ed réalité il n'y a peut-être pas de pays à monde, où le calcul de la taxe par tête soit aussi faux qu'au Canada, et où la classe pauvre soit plus complètement exonérée des charges publiques.

COLONIE DE TERRENEUVE

Le Gouvernement de Terre-Neuve sollicite des soumissions pour la construction et la mise en opération d'une ligne de chemin de fer dans la colonie d'environ 250 milles de long, les dites soumissions devant être adressées au Secrétaire Colonial, St. John's, Terre-Neuve, qui les recevra jusqu'au 15-ème jour de mars, 1889.

Toutes autres informations et particularités de même que les conditions du dit contrat peuvent être obtenues sur application faite à M. O'Connor and Hogg, Procureur, Ottawa, Ont.

Un supplément de la Gazette du Canada, contient un avis de la Société Royale d'Agriculture d'Angleterre, signé par le Prince de Galles, faisant savoir qu'une grande exposition agricole aura lieu à Londres au mois de juin prochain, pour célébrer le 50e anniversaire de la fondation de la société. Le Canada est invité à y prendre part.

Le Journal d'Agriculture Illustré publie un article qui est reproduit par la plupart des journaux Canadiens français de la province de Québec, et dans lequel il donne une entière approbation au bill de M. Rhodes sur les concours régionaux et les récompenses agricoles.

Les quarante jours de carême Pourquoi le carême se compose-t-il de quarante jours ? Telle est la question que nous entendons poser souvent à partir du mercredi des Cendres.

Le carême est une institution religieuse, c'est dans l'histoire de l'Église, qu'il faut chercher quelle peut être l'origine de sa durée, fixée comme on sait à quarante jours.

En remontant à l'origine des temps, on trouve que le nombre quarante a presque toujours été celui de la peine et de l'affliction. Ainsi, après la chute de l'homme, Dieu promet un rédempteur qui n'arrive qu'au bout de quarante siècles. Le déluge, dit l'histoire, dura quarante jours et quarante nuits.

On trouve ainsi, à chaque instant, dans l'histoire sainte, le nombre quarante indiquant la durée des grandes peines qui ont frappé les hommes, jusqu'au jeune de Jésus, qui dura quarante jours et quarante nuits, et qui est l'origine réelle de notre carême.

Quant au carême commençant toujours le mercredi, la raison en est bien simple.

Comme c'est un principe admis de tout temps, dans l'Église, de ne pas imposer de jeûne le dimanche qui est le jour de la résurrection, il fallait retrancher les dimanches des six semaines qui précèdent la fête de Pâques. Comme il ne restait plus que 36 jours de jeûne on a ajouté quatre jours sur la semaine précédente, et c'est ainsi que le carême commença le mercredi.

En dehors de l'idée religieuse, le carême a aussi sa raison d'être au point de vue hygiénique. Des médecins et des physiologistes, peu suspects de mysticisme, déclarent que le régime maigre est très favorable à la santé, à l'époque de l'année où se produit ce que l'on appelle le réveil de la nature.

Dans un autre ordre d'idées, cette quarantaine d'abstinence ne serait également qu'un bien dans l'intérêt de la santé, une opinion généralement admise étant que, à l'approche du printemps, la chair des animaux renferme des principes nuisibles à la santé de l'homme.

Le monde dit que l'honorable M. Foster mérite les félicitations du pays pour la manière claire et franche avec laquelle il a exposé la situation générale des affaires du Canada et sur son administration sage et économique des argents que le peuple lui confie.

Le Witness dit que le discours de M. Foster est une défense habile de la politique du gouvernement, et que s'il devait y avoir des élections l'an prochain, le ministre se pourrait avoir de meilleur plaidoyer à offrir aux électeurs.

L'Empire dit que l'honorable M. Foster a prouvé qu'il était en tout point digne de succéder aux hommes habiles qui l'ont précédé au ministère des finances. Il a fait un exposé très clair de l'excellente situation financière du pays, et les chiffres qu'il a soumis à la Chambre justifient complètement la confiance qu'il a exprimée dans la prospérité actuelle et future du Canada.

Le Mail dit que M. Foster mérite beaucoup de félicitations pour le talent dont il a fait preuve dans la préparation de son exposé budgétaire, de même que pour le débit vigoureux qu'il a fait devant la Chambre. On ne peut pas aller jusqu'à dire que le ministre des finances a réussi à prononcer un discours entraînant ; la chose serait difficile, même à un G'adson ; mais M. Foster a certainement rendu son exposé intéressant, et ce n'est pas un fait de petite importance, surtout lorsque celui qui l'accomplit ne pouvait pas avoir une expérience suffisante des détails.

Le World, de Toronto, félicite M. Foster d'avoir été assez heureux pour pouvoir offrir au pays une situation financière satisfaisante, et surtout de pouvoir déclarer qu'il ne prévoit pas d'augmentation de la dette dans un avenir prochain, mais au contraire des surplus de \$2,000,000 par année.

Le cultivateur qui vit sur son fonds et qui s'habille avec sa laine, ne paie pas de taxes, à moins qu'on ne compte, comme M. McMullen, la taxe sur les clous.

L'ouvrier de fabrique qui paie en apparence une part plus considérable de droits, les retrouve sous la forme d'augmentation de salaire qui est la conséquence de la politique nationale.

Ed réalité il n'y a peut-être pas de pays à monde, où le calcul de la taxe par tête soit aussi faux qu'au Canada, et où la classe pauvre soit plus complètement exonérée des charges publiques.

Le surplus consiste principalement en droits de douanes qui sont supportés par les riches, non-se

LE PIEGE

TROISIEME PARTIE

Honneur pour honneur.

VII (Suite)

Si elle avait fait semblant de dormir, son émotion l'eût trahi; elle n'aurait pu commander aux battements de son cœur. Il s'éloigna du lit et se rapprocha, avec les mêmes précautions de la porte qui communiquait avec la chambre où reposait Lucienne.

Il écoute à cette porte, restée entrouverte, ainsi que nous l'avons dit. Aucun bruit ne frappe ses oreilles, il pousse la porte et regarde. Lucienne, tout habillée sur son lit, elle aussi dormait. Il fait pour elle ce qu'il avait fait pour Claudine. Il vient jusqu'au lit et se penche si près qu'il tombe presque sur Lucienne ne remue pas.

Il revient dans l'autre chambre. — Elles dorment murmure-t-il. Alors il se dirige vers le guéridon où se trouve différentes fioles qui servent à la malade. Il y a là aussi des sirops dont elle avale de temps en temps une gorgée, car elle a constamment la fièvre, et une fièvre intense brûle sa gorge. Dans un verre est mélangée la tisane faite de sirop de citron étendu d'eau.

Il tire de sa poche une petite boîte, assez semblable à une boîte de bonbons, l'ouvre, y prend une pincée d'une sorte de poudre granulée blanche et la jette dans le verre.

Claudine continue de dormir. Elle n'a rien vu, n'a rien entendu. Lucienne, elle aussi dort toujours. Il s'en assure.

Alors, le misérable va reprendre sa place auprès du feu. La lampe ayant baissé, il a remonte avec calme puis reprend sa lecture.

Vers trois heures du matin, Claudine fait quelques mouvements dans son lit. Elle ouvre les yeux. Elle se réveille, elle regarde Montmayer avec une curiosité inquiète, comme si elle ne le reconnaissait pas, ou comme si elle se demandait ce qu'il venait de faire là. Montmayer vint à elle avec empressement.

Vous avez dormi, Claudine ? Un peu. Ai-je dormi longtemps ? Quelques heures. Vous sentez-vous mieux ? Oui, je suis très reposée.

— Aviez-vous besoin de quelque chose ? Non, merci. Je vais essayer de dormir encore.

Vous n'avez pas la gorge sèche ? Vous ne voulez pas vous rafraîchir les lèvres. Claudine met du temps à répondre. Il lui faut tout son sang-froid pour que le monstre ne se doute pas qu'on a deviné son œuvre. Et, quand elle peut parler :

Merci ! Je n'aurais plus tard. Et elle retombe sur l'oreiller.

Mais vous, M. Jean, vous devez être fatigué. Il est temps de céder la place à ma sœur. Les femmes sont plus résistantes que les hommes à ces sortes de fatigues.

Lucienne dort. Je me ferai un scapule de la réveiller. Non Jean, dit-elle, j'en dors plus Et ma sœur a raison. Il faut aller vous reposer.

Mais non ; qu'est-ce une nuit blanche ! Il le faut Jean, moi, je reste. Soit donc, puisque vous l'ordonnez. A une condition toutefois. Laquelle ?

C'est que je veillerai ainsi toute les nuits auprès de Claudine, afin que vous puissiez vous reposer un peu. Je le veux bien. Montmayer sortit. Lucienne et Claudine, anxieuses, aux aguets, écoutaient s'enfoncer dans le corridor le bruit de ses pas. Quand ils furent bien certaines qu'il était loin : " Le misérable ! L'infâme ! " Telles furent les deux exclamations qui leur échappèrent et elles tombèrent dans les bras l'une de l'autre.

J'ai dormi, Lucienne, mais je suis sûre que pendant mon sommeil il a jeté du poison dans mon verre. A mon réveil, il m'a offert de boire avec instance. Et moi je l'ai vu ! Il me croyait endormie. Je m'étais levée sur mes pas. Et je n'ai pas perdu un seul de ses mouvements. Le misérable ! et il ose m'aimer.

Prends garde, Lucienne, prends garde !

Quelle amertume ! dit la jeune fille. Elle alla prendre un flacon, y versa le contenu du verre empoisonné et le cacha au fond d'une armoire. Elle de l'eau dans le verre, l'essuya et le replaça sur le guéridon.

Ma pauvre Claudine, que de dangers tu es entouré ! J'ai confiance. Toute peur a disparu.

Le matin, Georges monta de bonne heure. Une fois installé au près de Claudine, il n'en bougeait plus même pour manger. Lucienne alors, confiante dans l'amour du pauvre garçon pouvait plus être tranquille.

J'ai monté, lui, quelques minutes après son frère. J'avais beau vouloir rester calme et impassible, ses mains tremblaient et son regard se détournait de Claudine.

Eh bien, demandait-il à Lucienne comment a-t-elle passé le reste de la nuit ? Pas très bien... elle m'a semblé très agitée... la fièvre s'est augmentée tout à coup... elle poussait des plaintes... des gémissements... Cela a duré longtemps.

Nor, une heure tout au plus... mais voyez-là, comme elle est affaiblie... comme ses yeux se sont creusés et ternés... approchez-vous et penchez-vous sur elle... vous verrez que sa respiration est brûlante... Ses mains aussi sont brûlantes et sèche...

Il vient au lit, considère Claudine se tait et regarde le guéridon... Le verre est vide... Donc elle a bu... Il tressaille... Un éclair brille dans ses yeux... Il s'empresse de sortir, disant : Ce n'est rien. Rassurez-vous. La journée sera calme. Si je ne me trompe, dites-moi, j'irai tout de suite à Garches et je ramènerai le major.

Il sort et Lucienne le poursuit d'un regard où luit une haine qui ne pardonnera pas. Dans la journée, profitant de ce que Georges est là, et eut sortit. Mais auparavant elle demanda au fièvreux :

Vous ne vous absentez pas. Non. Claudine est très malade, aujourd'hui. Elle pourrait avoir un nouvel accès. Moi je suis obligé de sortir. Sachez tranquille.

Lucienne embrassa Claudine et s'esquiva. Elle cout dans le hangar ouvert à tous les vents où Courlaide habite. Il est chez lui. Car il a nommé ce hangar son chez lui.

Le misérable ! Il essaya d'empoisonner Claudine. Prenez bien garde ! Je frémis en pensant que c'est moi qui vous ai fait courir ce danger. C'est une terrible responsabilité que j'ai assumée-là. Songez que je me ternalis, moi, s'il arrivait malheur à l'une de vous... C'est moi qui vous ai fait écrire les lettres qui ont averti Montmayer que vous étiez seule dans ce que vous étiez toutes dans la confidence de son crime. C'est donc grâce à moi qu'il a en l'idée d'un nouveau crime pour cacher le premier. C'est moi plan, ce nouveau crime. Les autres n'auraient pas trouvé cela. Mais prenez garde, prenez bien garde, mademoiselle Lucienne. Un moment d'oubli peut coûter la vie à votre sœur et à moi, par contre-coup.

Ayez confiance en moi, Courlaide. Elle retira de sa poche un flacon à demi-plein. C'était dans ce flacon qu'elle avait versé le verre de sirop où Montmayer avait mélangé de la poudre blanche; et où elle avait remarqué cette étrange amertume dont elle avait parlé.

Courlaide goûta, lui aussi du goût des lèvres. Il fit la grimace. J'aime mieux verre de vieux Bourgoigne, dit-il, c'est plus reconfortant.

Il examina à la lumière le breuvage mortel. Il était clair, mais le sirop avait laissé cependant quelques filaments gras et dans le fond du flacon des granules blanches restaient qui ne s'étaient pas fondus.

C'était de l'arsenic ou de la strychnine, dit-il ; mais la strychnine est divisée en petites lamelles blanches taës luisantes, comme de la soude, tandis que l'arsenic est d'un blanc mat.

A continuer.

THE GUTTA PERCHA & RUBBER MFG CO OF TORONTO. BELTING. PACKING. CLOTHING HOSE. WAREHOUSE & OFFICE: 43 YONGE ST. TORONTO.

Solution d'Antipyrine de TROUETTE. CONTRE Migraines, Maux de Tête, Névralgies, Coliques, Asthme, Emphysème, Goutte, Rhumatisme, Sciaticque et DOULEURS en général.

Intéressante Découverte Brevetée PARFUMS ESS. ORIZA SOLIDIFIÉS. PRÉSENTÉS SOUS FORME DE CHAÏNS (12 ODEURS DÉLICIEUSES). Il suffit de frotter légèrement les objets pour les parfumer.

LINIMENT GÉNEAU 35 ANS DE SUCCÈS. Seul TOPIQUE remplaçant le FET sans douleur ni chute du poil. AGENT GÉNÉRAL: L. LEGRAND, Fournisseur de la Cour de Russie.

GEORGE COX LITHOGRAPHE, GRAVEUR, CLICHEUR & MÉDAILLEUR. 35 RUE METCALFE OTTAWA, ONTARIO.

F. G. JOHNSON & CIE. Ingénieurs et poseurs d'appareils de chauffage, de tuyaux en fer et plomb et travaux en cuivre.

BAKER'S Breakfast Cocoa. Ce chocolat, préparé avec soin, est le plus pur et le plus agréable.

LINIMENT GÉNEAU 35 ANS DE SUCCÈS. Seul TOPIQUE remplaçant le FET sans douleur ni chute du poil.

E. A. LEPROHON ARCHITECTE. BUREAU: VICTORIA CHAMBERS, 2ème étage, chambre No 9. Résidence, 204 rue Daly, Ottawa.

SANTAL DE MIDY. Pharmacie à Paris. Supprime les Catarrhes, Uréthrite et Infections. Guérit en 48 heures les écoulements. Très efficace dans les maladies des reins.

Vin de Sirop de Dusart en LACTO-PHOSPHATE DE CHAUX. Ce sirop est le plus agréable et le plus efficace pour combattre les affections des reins.

MALADIES DES ENFANTS SIROP DE RAIFORT IODE de GRIMAULT & CIE. Depuis vingt années ce médicament donne les résultats les plus remarquables dans les maladies des enfants.

Vin de Peptone & CHAPOTEAUX. Pharmacie à Paris. Le Peptone est le résultat de la digestion de la viande de bœuf par la pepsine.

MALADIES DE POITRINE SIROP PHOSPHATE DE CHAUX de GRIMAULT & CIE. Ce sirop, universellement reconnu par les médecins, agit sur les bronches et sur les poumons.

TOUT HOMME. Qui est faible, NEVEUX, DÉBILITÉ, qui dans son enfance a eu des maladies graves.

CONSUMPTION. Cette maladie affreuse, qui dure tant d'années à se guérir, est le résultat d'un défaut de nourriture.

CUERISON GARANTIE. COMPAGNIE DE MÉDECINE DE TORONTO. TEINTURE pour les CHEVEUX. Cette teinture teint les cheveux sans les brûler.

ASTHME CIGARETTES INDIENNES de GRIMAULT & CIE. Pharmacie à Paris. Le plus efficace des moyens connus pour combattre l'asthme, l'oppression, la toux nerveuse, les catarrhes, l'insomnie.

MALADIES DES ENFANTS SIROP DE RAIFORT IODE de GRIMAULT & CIE. Depuis vingt années ce médicament donne les résultats les plus remarquables dans les maladies des enfants.

SANTAL DE MIDY. Pharmacie à Paris. Supprime les Catarrhes, Uréthrite et Infections. Guérit en 48 heures les écoulements.

Vin de Peptone & CHAPOTEAUX. Pharmacie à Paris. Le Peptone est le résultat de la digestion de la viande de bœuf par la pepsine.

MALADIES DE POITRINE SIROP PHOSPHATE DE CHAUX de GRIMAULT & CIE. Ce sirop, universellement reconnu par les médecins, agit sur les bronches et sur les poumons.

TOUT HOMME. Qui est faible, NEVEUX, DÉBILITÉ, qui dans son enfance a eu des maladies graves.

CONSUMPTION. Cette maladie affreuse, qui dure tant d'années à se guérir, est le résultat d'un défaut de nourriture.

CUERISON GARANTIE. COMPAGNIE DE MÉDECINE DE TORONTO. TEINTURE pour les CHEVEUX. Cette teinture teint les cheveux sans les brûler.

ARTICLES DE TOILETTE. En nous adressant votre commande, spécifiez ce que vous désirez, et nous vous enverrons ce que vous demandez.

MALADIES DES FEMMES. Ne se guérissent que par les moyens naturels. Les femmes les plus éminentes recommandent cette préparation.

D. L. BEAUDET COIN DES RUES BAY et FLORENCE, OTTAWA. MANUFACTURIERS DE Cadres d'ouvertures, Portes, Jalousies, Moulures, Bois pour plancher, Bois à lambriser, Meubles, etc. etc.

VENTE POUR CAUSE DE DÉMÈNAGEMENT. HARRIS & CAMPBELL. Manufacturiers et Importateurs de Meubles. Appellent l'attention de leurs nombreux clients sur la Grande Vente pour cause de Déménagement.

LE 1er NOVEMBRE. Le plus Beau et le plus Vaste Entrepôt de Meubles. Est maintenant vendu à une REELLE REDUCTION DE 10 POUR CENT.

HARRIS & CAMPBELL. RUE O'CONNOR (dres la Rue Sparks). Le meilleur endroit à Ottawa pour acheter des Patins et autres articles en fait de quincaillerie et ferronneries.

MANUFACTURE DE VOITURES ROYALE S. LEVEILLE PROPRIÉTAIRE. Nous désirons informer le public que nous avons fait l'acquisition du dépôt d'affaires de S. D. THOMPSON.

COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE DE E. B. EDDY (LIMITÉE). ÉTABLIE EN L'ANNEE 1854. INCORPORÉE EN L'ANNEE 1883. HULL, P.Q.

Bois de Charpente, Portes. Chassis, Jalousies, Moulures, Ouvrages de Maisons, Etc. Seaux, Baquets, Planches à Laver, Bâtes et Caisses d'Emballage.

Fourrures à Réduction. Grandes réductions dans les Casques en Loutre, Mouton de Perse, Seal, Castor, Etc. Felle's, Ulmar, Boas, Etc Etc.

SALLE DE VARIÉTÉS. Secrétaires, Bibliothèques, Chaises bergantes, Chaises d'attente (buses en tôle), Ane biscuits de salon, etc. etc. etc.

Annou... Dans "LE C... QUOTI... Et Hebdom... Publié par... 10ème ANNÉE... I.E. CA... Prix de l'... 25 an, pour la ville... en dehors de... ÉDITION M... Do an... Invariablement... Toutes lettres, co... être adressées à... OSO... BUREAUX 111... Telegramm... Le Rappel de... Paris, 7-1e... l'exil du duc d'A... blié à j'urd'hui... Interpellation sur... Paris, 7-M. W... le gouvernement... député, sur la q... de Panama, en l'a... dre les mesur-s... que l'achèvement... pas abandonné, c... très engagés d... affaire ne soient... M. Rouvier, m... es, et M. Trépo... ont répondu que l... pouvait prendre... responsable. Il é... la compagnie de... des -eux ardents... cord interviewé... maisons de banqu... l'œuvre du canal... la aller au delà... L'opinion d'un gran... général B... Brin, 7-1e... Le Monseigneur qui vient... sœurs sœurs en... le général Boulanger... aucune inquiétude... en lui au trait... n'a reconnu dans... l'ambition et la ba... Abdication... Londres, 7-On... à donner pour cau... du roi Mian une... qu'on monte, qui se... empiète depuis le... Rodolph... Il est possibl... tous genres auxq... roi Milan ai-n alt... la véritable raison... qu'on conteste, et... il était de s' maint... L'avenement du... est considéré dans... stes comme une vic... s'ie et comme une... politique autrich... M. Hiss, h qui a... tour avec des tr... d'autorité. L'opini... qu'il ne se passera... maître que du Rein... maîtres du pouvo... la Sibie dans un... Russie... Cherches à... Vienne, 7-1e... Le roi... retirer à Paris... être la cause de s... reine Nathalie... On remarque av... influence princiess... de femmes, en... ques années, sur... hommes d'État et... Louis Gambetta, G... Louis de Bavière, le... prince de Battenberg, d... dres Rodolph ; ce... L'influence féminine... Le cabinet... Rome, 7-Sur l... Bianchini et Farini... a accepté le cabinet... Crispi, qui est ainsi... M. Crispi, présid... ministre de l'Intéri... des affaires étran... Finances ; Ziolett... Affaires ecclésiast... Veale, Guerre ; Brin... celi, Commerce, Ind... culture ; seau-tur... Publics ; Lacava, I... graphes... MM. Crispi, Viale... Zanardi gardent... tefeulles qu'il avai... mt... Ce nouveau min... presque exclusivement... combat sanglant... Zanzibar, 6-Le co... mayo dimant h a é... pari et d'autre. Le... L'attaque avec l'eur... mandes à leur arriv... rendus au bord de l'e... péous les endroits... calon pouvait s'effe... Ils ont été tous le... d allemands ; m... se sont défendus en... les forces beaucoup... Les pertes des A... très fortes. Ils ont... le nombre de cadavres... ont emporté les... Ils ont pris la... que leur chef Bashaw... Les Allemands ont... canons qui leur avai... par les Indigènes dan...